

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

DEMANDE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE à remettre au service de scolarité de votre composante

Les étudiants qui souhaitent annuler leur inscription administrative doivent se déclarer <u>auprès du service de</u> scolarité de leur composante :

 Au plus tard le 1'septembre 2025, pour les étudiants acceptés dans un autre établissement, au plus tard 1 mois après le début de la formation.

Les inscriptions administratives annulées donnent lieu à remboursement (hors Contribution Vie Etudiante et Campus et hors frais de gestion):

- De droit, si la demande d'annulation a été transmise (date de dépôt au service de scolarité) avant le début de l'année universitaire.
- Sous conditions, si l'étudiant est accepté dans un autre établissement. La transmission d'un document officiel du nouvel établissement d'accueil prouvant l'inscription est alors obligatoire en appui de la demande d'annulation d'inscription administrative

L'annulation d'inscription entraîne l'annulation de toutes les notes et de tous les résultats de l'année en cours. Elle retire le statut étudiant. UFR, Ecole, Institut Diplôme visée par la demande Année visée par la demande Nº Etudiant Civilité Madame ☐ Monsieur Nom (patronymique) Nom (d'usage) Prénom E-mail Je sollicite par la présente demande : L'annulation de mon inscription administrative à la date du : L'annulation de mon inscription administrative suite à une inscription dans un autre établissement (je ioins obligatoirement un document officiel attestant de cette inscription), Fait à Signature obligatoire



Date de début des cours de la formation dans laquelle est inscrit le demandeur :	
Date de début des cours de la formation dans laquelle est inscrit le demandeur :	
Date de début des cours de la formation dans laquelle est inscrit le demandeur :	
Date de début des cours de la formation dans laquelle est inscrit le demandeur :	
(à remplir par le service de Scolarité)	